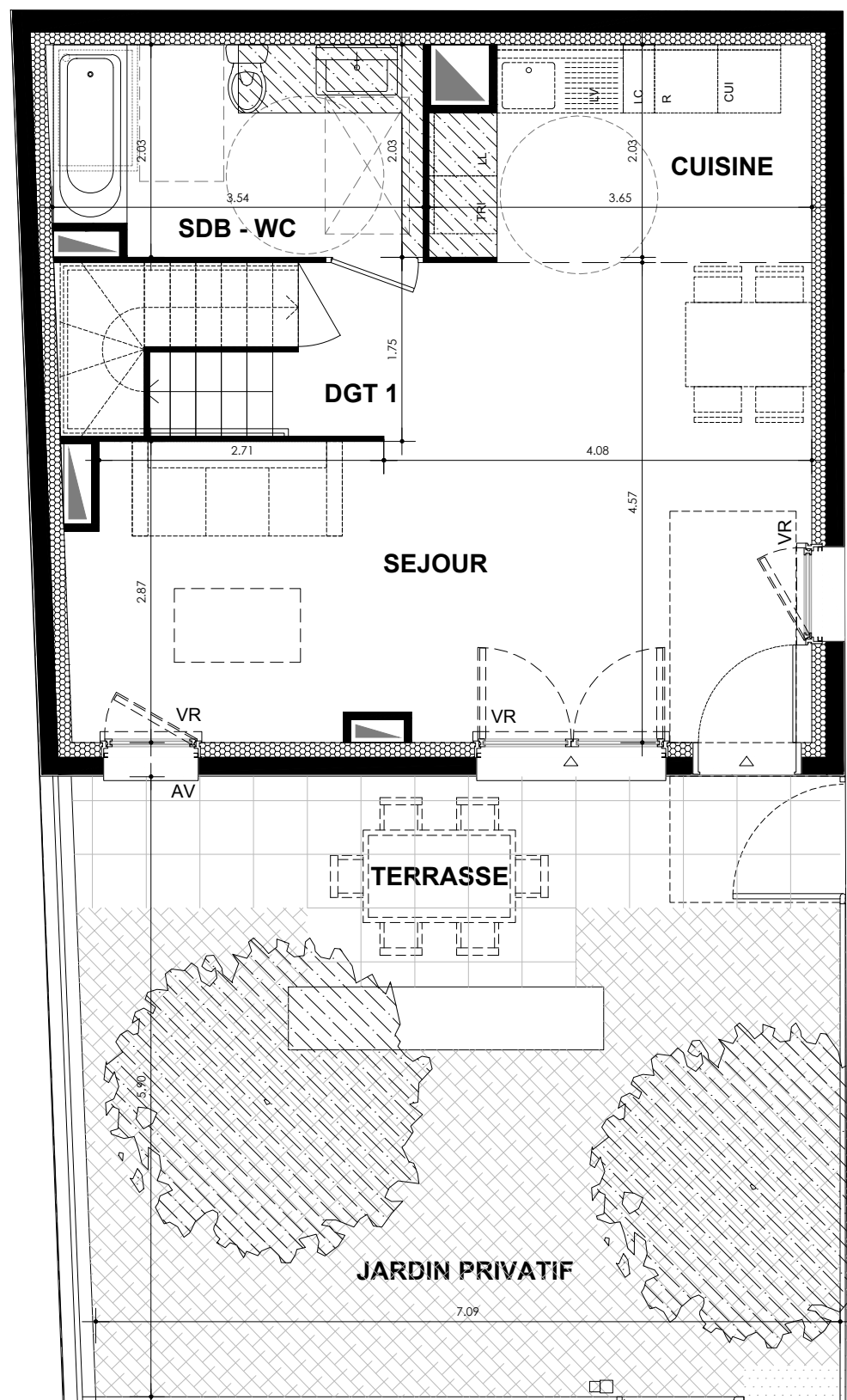
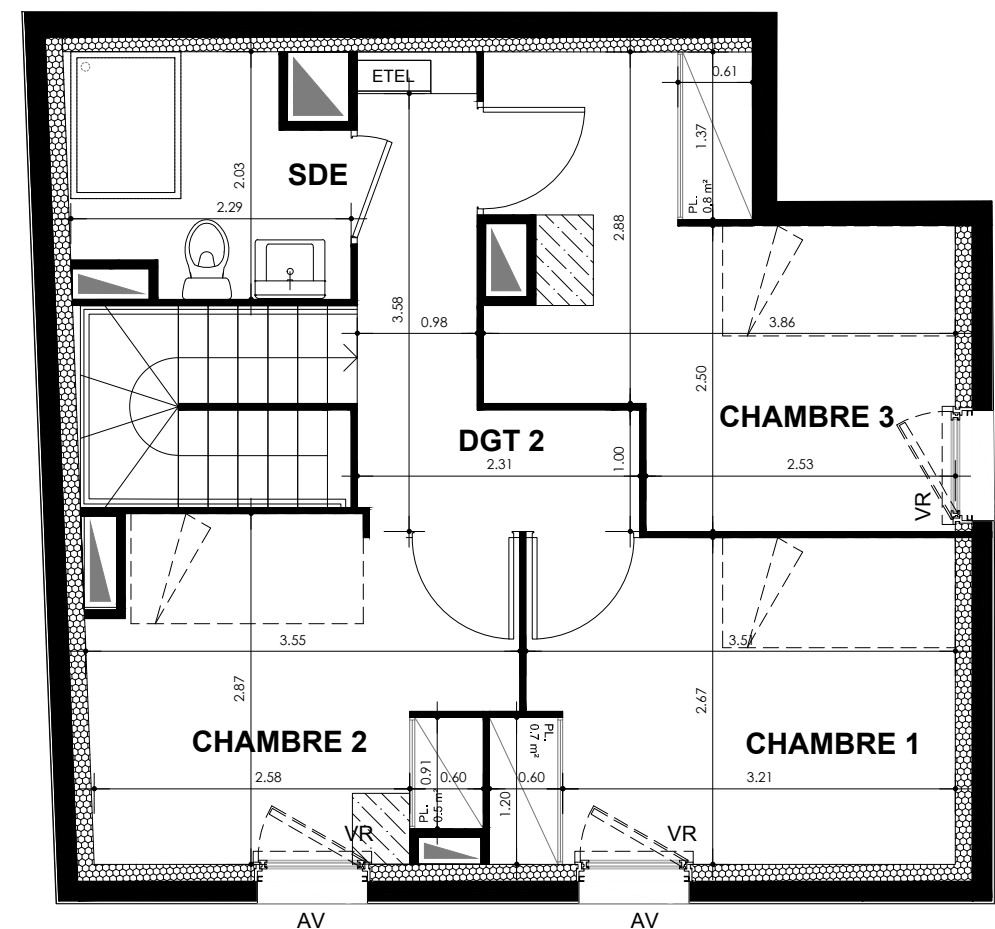


RDC



R+1



C01

T4dpx C01 RDC

SURFACES HABITABLES

SURFACES HABITABLES	
Séjour	26.14 m <sup>2</sup>
Cuisine	7.10 m <sup>2</sup>
Chambre 1	9.74 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.06 m <sup>2</sup>
Chambre 3	11.08 m <sup>2</sup>
SDB - WC	7.02 m <sup>2</sup>
SDE	4.14 m <sup>2</sup>
Dégagement 1	2.16 m <sup>2</sup>
Dégagement 2	4.81 m <sup>2</sup>
Rgt	1.17 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>82.42</b>

SURFACES EXTERIEURES

SURFACES EXTERIEURES	
Terrasse	11.03 m <sup>2</sup>
Jardin privatif	31.45 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACES EXTERIEURES</b>	<b>42.48</b>

SEUILS	Int	Ext	Int	Ext	Int	Ext
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 3	Type 3	Type 3
LC	Volume complémentaire	ETEL	Tableau électrique	LL	Lave-linge	
AV	Allège vitrée	VR	Volet roulant	LV	Lave-vaisselle	
GC	Garde-corps	VRE	Volet roulant électrique	C	Cuisson	
PV	Pare-vue			R	Réfrigérateur	
PL	Placard	TV	Prise télévision	TRI	Tri des déchets	
				RP	Robinet de puisage	

LEGENDE	Retombée de poutre		Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur		Fenêtre
Applique lumineuse ext.	Gaine technique		Porte-Fenêtre	

DATE: 15/02/2019

ECHELLE: 0 1

INDICE: -

NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

